

Directives de la Coupe de handball sur gazon (GFC) Année 2021

(approuvé par le comité central FSH en date du 09.12.2020)

Pour simplifier la lecture, ce document utilise la forme masculine;
les informations s'appliquent bien entendu aux deux sexes.

1. Dispositions générales

- 1.1. De manière générale, l'organisation de la GFC est régie par les dispositions du règlement Coupe de handball sur gazon (Grossfeldcup, GFC).
- 1.2. Les directives ci-dessous s'appliquent en complément au règlement susmentionné. Elles sont contraignantes tant pour les équipes participantes que pour les arbitres.

2. Adresse de correspondance

Fédération Suisse de Handball
Département Promotion du handball – GFC
Tannwaldstrasse 2 / Case postale 1750
4601 Olten
E-mail: hf@handball.ch

3. Direction du domaine GFC

- 3.1. Responsable du domaine / compétitions
 - Bruno Künzle
Adresse: Glärnischweg 2
8604 Volketswil
Natel: +41 79 541 63 53
E-mail: bruno.kuenzle@handball.ch
- 3.2. Attribution des arbitres et tâches spécifiques
 - Ernst Moser
Adresse: Speerstrasse 13
8820 Wädenswil
Natel: +41 79 719 99 26
E-mail: ernst.moser@handballzhv.ch
- 3.3. Administration Backoffice Olten
 - Silvia Pfyffer
Adresse: Fédération Suisse de Handball
Promotion du handball – GFC
Tannwaldstrasse 2 / Case postale 1750
4601 Olten
Natel: +41 31 370 70 05
E-mail: hf@handball.ch

4. Dates des tours de la GFC

- 4.1. Préqualification aux tours de la GFC: jusqu'à fin mai en règle générale
- 4.2. Qualification aux tours de la GFC: d'ici au 3^e week-end de juin au plus tard
- 4.3. Finale de la GFC: samedi 3 juillet 2021, alternative : dimanche 4 juillet

5. Mode

- 5.1. Dans les matchs de préqualification et de qualification, toutes les équipes s'affrontent. Si le match est nul, aucune prolongation n'est jouée.
- 5.2. Un match réunit 18 joueurs au maximum. Pour d'autres directives, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon (GFC).

6. Classement

- 6.1. Le classement est effectué selon le Règlement des compétitions (RC) de la FSH.
- 6.2. En cas d'égalité de points, les facteurs suivants permettent de départager les équipes:
 - la rencontre directe;
 - la différence de buts;
 - le plus grand nombre de buts marqués et
 - le jet de 14 m (organisation, voir Règlement de la Coupe de handball sur gazon).

7. Convocations

- 7.1. Auteur: tous les organisateurs de tous les tours GFC.
- 7.2. Une copie doit être remise au service compétent **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** dans un délai de 10 jours avant la date du tournoi.
- 7.3. Le club local communiquera directement toutes les informations complémentaires (programme-cadre, restauration, etc.) aux équipes invitées.

8. Arbitres

- 8.1. L'attribution des arbitres est gérée par le service **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** pour toute la durée de la GFC.
L'arbitre qui supervise le premier match reçoit la feuille de match accompagnée d'une enveloppe-réponse.
Les incidents particuliers (p. ex. disqualification avec rapport) doivent être consignés sur cette feuille. Un rapport détaillé sera ensuite envoyé directement par e-mail au service compétent **Attribution des arbitres et tâches spécifiques**.

9. Indemnisation des arbitres

- 9.1. Voir Règlement Coupe de handball sur gazon (GFC):
 - Art. 7: **Attribution et indemnisation des arbitres**
 - Art. 13: **Volet financier**
 - Annexe 1: Indemnisation des arbitres

10. Feuille de match

- 10.1. La feuille de match est établie via l'outil d'administration VAT (<https://vat.handball.ch/>)
→ Administration équipe → Feuille de match
- 10.2. Tous les responsables d'équipe sont tenus de remplir une feuille de match (rapport de match) et de la remettre au responsable du club recevant.
- 10.3. À l'issue de la journée de tournoi, le club recevant est responsable de l'envoi des feuilles de matchs au département Promotion du handball → hf@handball.ch.
Les rapports peuvent être adressés numérisés sous forme de fichiers PDF (pas de fichier JPG!!!) à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.
Pour la numérisation de documents au moyen d'un smartphone, nous recommandons l'application CamScanner (www.camscanner.com).

11. Annonce des résultats

- 11.1. Le résultat final sera communiqué après le match via smartphone sur m.handball.ch → Promotion du handball → Coupe de handball sur gazon.

12. Remarques complémentaires

- 12.1. Si le terrain est impraticable la veille ou le jour du tournoi, le service **Attribution des arbitres et tâches spécifiques** doit en être immédiatement informé (téléphone mobile et e-mail).

Olten, le 9 décembre 2020

Au nom du département Promotion du handball

Responsable du département
Promotion du handball
Daniel Willi



Responsable du domaine
Handball sur gazon
Bruno Künzle

